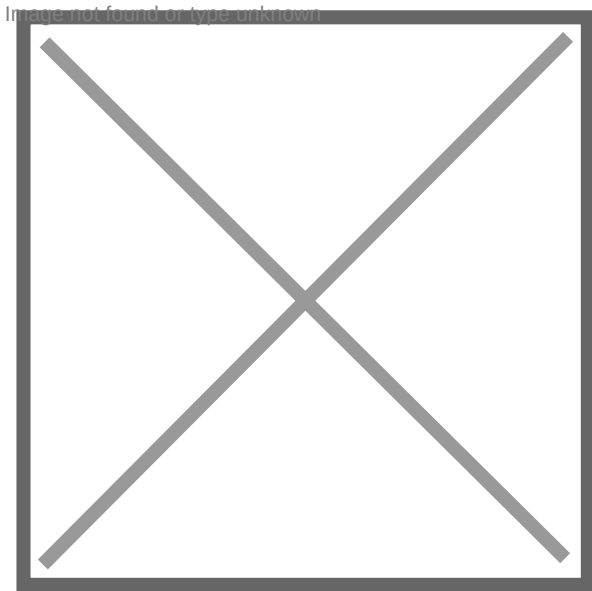




Vente automobile particulier à particulier

Par **Romain 43**, le **22/02/2011** à **11:29**

Bonjour,rnrnJ'ai vendu un véhicule à un particulier le Samedi 19 Février 2011 à 13h. Le contrôle technique était daté du Mardi 15 Février et signalait 3 défauts mineurs (1-problème étanchéité soufflet= achat nouveau soufflet; 2-problème étanchéité bouchon huile= achat bouchon huile, légère déformation bas de caisse avant Droite dûe au cric). Le samedi 19 Février, l'acheteur est venu voir le véhicule a fait le tour de celui ci et l'a essayée environ 10 minutes. Il décide d'acheter le véhicule, je lui fourni ainsi le contrôle technique ainsi que l'ensemble des factures d'entretien. Il me rappelle aujourd'hui pour me signaler un écaillage de peinture sur le bas de l'aile avant Gauche et me demande soit de payer la réparation soit d'annuler la vente? Que faire? Sachant que je lui avait signalé une rayure sur la porte mais que je n'avais pas connaissance de celle-ci et que j'insiste il a fait le tour du véhicule entièrement. A t-il un moyen de recours?rnrnBien cordialement

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:46**

Vous avez gardé, j'espère, un double des factures d'entretien ?rnrnBon, le défaut dont il se plaint est visible par un examen visuel normal, donc ce n'est pas un vice caché, il ne peut pas l'invoquer pour exiger l'annulation de la vente. Refusez et s'il insiste, répondez-lui que le vice caché doit se prouver par une expertise et que vous attendrez qu'il vous assigne au tribunal où vous comptez bien faire une demande reconventionnelle en procédure abusive pour lui faire payer des dommages et intérêts.

Par **Romain 43**, le **22/02/2011** à **20:44**

Merci de votre réponse.
Quel est l'intérêt des doubles des factures d'entretien?
Je vérifie si mon père en a effectué des copies, sinon je les demanderais à la concession.
Donc aucunes raisons de s'inquiéter?
Corrigez moi si je me trompe mais il n'existe aucun délai de rétraction dans les ventes particulier à particulier?
Merci